

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCES-VERBAL N° 13

La Commission se réunit tous les mardis de 15h00 à 17h00
Tél direct : 04.94.08.60.47

Réunion Téléphonique du : Mardi 9 décembre 2020

Le Président : M. Gérard IVORA
Le secrétaire : M. André ABLARD
Présents : MM. Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO – Gérard BORGONI – Antoine MANCINO - Albert DI-RE

ORDRE DU JOUR PAR TELEPHONE

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

CORRESPONDANCE

- **MAIRIE de RIANs** : stade communal demande de réunion. Noté
- **SC DRAGUIGNAN** : dossier FAFA emploi. Noté
- **FFF CFTIS** : PV N°4 du 26 novembre 2020. Noté
- **LIGUE MEDITERRANEE** : Budget FAFA saison 2020/2021 et avis favorable pour le dossier FAFA Transport de CARQUEIRANNE LA CRAU. Noté
- **LFA** : Compte-rendu FAFA emploi du 27/11/20 et Equipements transports du 13/11/2020. Noté
- **COMMUNAUTE PAYS DE FAYENCE** : Eclairage stade communal. Noté

COURRIERS ENVOYES

- **MAIRIE de RIANs** : Stade communal demande de réunion
- **COMMUNAUTE PAYS DE FAYENCE**: Eclairage stade
- **LIGUE MEDITERRANEE**: FAFA emploi du SC DRAGUIGNAN
- **US CARQUEIRANNE LA CRAU** : FAFA transport

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2020 / 2021

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut-être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : André ABLARD